

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409a

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation: 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 08

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire



Objet : Compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 fourni par Le service de Gestion Comptable de Chinon.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance

B. FRADET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. FRADET".

Le Maire

Thierry DEGUINGAND

The official seal of the Municipality of Seully, featuring a central figure and the text "MAIRIE DE SEUILLY" around the perimeter. Below the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409b

Séance du **09 avril 2024**
Date de convocation: 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 08	- votants : 06
- présents : 07	- absents : 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Compte administratif 2023

Monsieur le Président présente le compte administratif de l'année 2023 aux membres du Conseil municipal :

Section de fonctionnement

Dépenses :	328 887.65 €
Recettes :	358 087.85 €
<i>Excédent :</i>	+ 29 200,20 €
Report 2022 :	87 897,77 €
Résultat à affecter :	+ 117 097.97€

Section d'investissement

Dépenses :	97 661,03 €
Recettes :	43 497,33 €
<i>déficit :</i>	- 54 163,70 €
Report 2022 :	6 659,42 €
Résultat d'investissement :	- 47 504.28 €

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409c

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation: 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- présents : 07

- votants : 08

- absents : 01



L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Après l'examen du Compte Administratif, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultat de l'exercice :	29 200,20 €
Résultat antérieur reporté :	87 897,77€

Résultat à affecter :	117 097,97 €

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 117 097,97 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de la façon suivante :

- Report en fonctionnement (R 002):	69 593,69 €
- Excédent de fonctionnement (1068):	47 504,28 €

Le secrétaire de séance

B. FRADET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. FRADET".

Le Maire

Thierry DEGUINGAND



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409d

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation: 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- présents : 07

- votants : 08

- absents : 01



L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécaniques d'équilibre des réformes fiscales.

Après délibération, le Conseil décide de ne pas changer les taux pour l'année 2024 soit :

Taxe foncière (bâti):	35,63%
Taxe foncière (non bâti):	62.73%
Taxe habitation	13.34%
(Logements vacants ou résidences secondaires)	

le secrétaire de service

B. FRADET

Le Maire

Thierry DEGUINGAND



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409e

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation: 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- présents : 07

- votants : 08

- absents : 01



L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Vote du Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif de la commune pour l'année 2024, conformément à l'instruction comptable M57, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	440 162,69	440 162,69
Section d'investissement	172 304,28	172 304,28
Total	612 466.97	612 466.97

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

-approuvent le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	440 162,69	440 162,69
Section d'investissement	172 304,28	172 304,28
Total	612 466.97	612 466.97

Le secrétaire de séance

B. FRADET

Le Maire

Thierry DEGUINGAND



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409f

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation: 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Avenant au bail commercial salon de coiffure

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'une climatisation a été faite dans le salon de coiffure. En accord avec Madame Gilles, gérante du salon de coiffure le loyer sera augmenté de 50€ à compter du 1er mars 2024, date de l'installation.

Le secrétaire de séance

Le Maire

B. FRADET



Thierry DEGUINGAND



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409g

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation: 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNE DE LA TOUR SAINT GELIN AU SYNDICAT
CAVITES 37**

Le comité Syndical CAVITES 37 a approuvé, par assemblée générale du 15 février 2024, l'adhésion de la Commune de LA TOUR SAINT GELIN au Syndicat Intercommunal CAVITES 37.

En application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque adhérent au Syndicat Intercommunal CAVITES 37 doit, à présent, se prononcer sur l'intégration de cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion de la Commune de LA TOUR SAINT GELIN au Syndicat Intercommunal CAVITES 37.

le secrétaire de séance

Le Maire

B. FRADET


Thierry DEGUINGAND




**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409h

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

**OBJET : PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un soutien à la future nouvelle secrétaire générale de mairie en formation ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE

la création à compter du 1^{er} mai 2024 au 31 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6h/35^{ème}.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 15 avril au 15 juillet 2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 499, indice majoré 435 échelon 9 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



**Le Maire
Thierry DEGUINGAND**



TABLEAU DES EFFECTIFS MAIRIE DE SEUILLY 2024

DELIBERATION	STATUT	GRADE	CATEGORIE	LIBELLE DU POSTE	SERVICE	DUREE HEBDOMAD AURE	OBSERVATIONS	AGENT	OBSERVATIONS
24/04/091 du 09 avril 2024	titulaire	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE	C	SECRETARE GENERALE DE MAIRIE	ADMINISTRATIF	35/35	A COMPTER DU 1ER JUIN 2024	CHAFU Malika	mise en disponibilité pour suivre son conjoint pour 3 ans (01/06/24
14/07/011 du 1er juillet 2014	titulaire	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	SECRETARE GENERALE DE MAIRIE	ADMINISTRATIF	28/35	DU 1ER NOVEMBRE 2014 AU 31 MAI 2024	MOUILIERE Josephine	
19/09/24b du 24 septembre 2019	stagiaire	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS	TECHNIQUE	26/35	A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024	FLEURY Thierry	20h semaine et 5h entretien
19/05/21d du 21 mai 2019 et 23/12/14e du 23 décembre 2014	stagiaire	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	ESPACES VERTS	TECHNIQUE	35/35	A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024	HENNON Thierry	
21/09/14a du 14 septembre 2021	Contractuel	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	SURVEILLANCE DES ENFANTS PAUSE MERIDIENNE	TECHNIQUE	6/35	PERIODE SCOLAIRE	MEVANT Cindy	
24/04/091	Contractuel	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	REINFORC SECRETARIAT MAIRIE	ADMINISTRATIF	6/35	DU 15/04 AU 15/07/2024	EDOUARD Brigitte	cumul emploi et retraite



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 240409i

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu de la demande d'un agent de mise en disponibilité pour suivre son conjoint pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027 inclus, **le Maire propose à l'assemblée :**

- La création, à compter du 1^{er} juin 2024, d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie à temps complet à raison de 35h/35^{èmes},
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat général de mairie
- Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents administratifs de la fonction publique territoriale relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

DECIDE

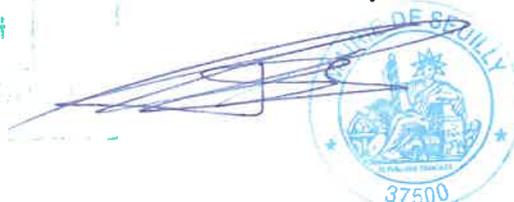
Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.



**Le Maire,
Thierry DEGUINGAND**



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Annule et remplace Délib. n° 240409j

Séance du **09 avril 2024**

Date de convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 8

- votants : 08

- présents : 07

- absents : 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Éric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : IRENE ARNOULD pouvoir à A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande d'un agent de mise en disponibilité pour suivre son conjoint pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027 inclus, le **Maire propose à l'assemblée** :

- La création, à compter du 1^{er} juin 2024, d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35h/35^{èmes},
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat général de mairie
- Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents administratifs de la fonction publique territoriale relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Le Maire,
Thierry DEGUINGAND**